

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-*

*Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 août 2018, le Conseil municipal a adopté son règlement numéro 905-18 établissant un programme d'aide financière pour la participation à des activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives pour les jeunes de moins de 18 ans de la municipalité.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 8 août 2018, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce huitième jour d'août deux mille dix-huit.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*